

Nombre :  
de Membres en exercice  
de Présents  
de Votants

71
38
46

Date de convocation : 7 mai 2018

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 MAI 2018 - 20 heures**

L'an deux mil dix-huit,  
le quinze mai, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune  
déléguée du Theil-sur-Huisne, sous la Présidence de Mme Martine GEORGET, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme GEORGET, M. THIROUARD, Mme NOIRALT, M. DUTERTRE, Mme VAIL, M. BLASQUE, Mmes TURMEL, RENARD, MM. KÄSER, SURCIN, GARNIER, MAUFAY P., PLESSIS, JOUSSELIN, Mmes MAUFAY C., PIGEOT, FERNANDES, M. LHERAULT JC. (arrivée à 20h25), Mmes AMELIN, CHOUANARD, MM. BUGEY, SCHALK, Mme HOOD, M. FRANÇOIS, Mmes BILLON, MOUSSET, MM. DUBOIS, TRUILLET, HEE, CRENIER, Mme GUILLIN, MM. VOISIN, CHEVALLIER, Mmes SEVRIN C. (arrivée à 21h10), HARRIS, MM. GOULET, BOURGOIN, VALLET.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ROCCA (pouvoir à M. KÄSER), Mme BAPTISTE (pouvoir à Mme FERNANDES), M. GUY (pouvoir à M. SCHALK), M. SOUVRE (pouvoir à Mme CHOUANARD), M. SAUVEE (pouvoir à M. BUGEY), Mme BOIMARE (pouvoir à M. THIROUARD), Mme LAMBERT, Mme LAUNAY, M. FERCHAUD, M. CONON (pouvoir à M. GOULET), M. VIOLETTE (pouvoir à Mme VAIL).

ABSENTS : M. SEVRIN P., M. MIGNOT, Mme DARRY, M. POLICE, Mmes DELOGE, GUILLEMIN, RENIER, MM. DUCLOS, BAILLIARD, Mme JUPIN, MM. SINEAU, HAMARD, Mme GIORNO, MM. MINOSIO, APPERT, MAY, Mme BROUARD, MM. COUTE, MAIGNON, CHOISNARD, MAILLET, THIBAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUILLIN

Avant de procéder à l'ouverture de la séance, Madame le Maire a présenté aux membres, M. Pascal MARY, nouvellement recruté en tant que responsable des services techniques municipaux en qualité d'agent de maîtrise.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 10 avril 2018**

A la demande de M. KÄSER, page 6 : dans le cadre des travaux d'aménagement de la place des Teilleuls, concernant la convention pour la modification de la façade commerciale du 10, rue de l'Arche, il conviendrait de préciser que cette convention ne concerne qu'un seul commerce. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 10 avril 2018.

• **Aménagement de bourgs :**

- Point sur les travaux de la Place des Teilleuls (commune déléguée du Theil-sur-Huisne) par le maître d'œuvre, Orne Métropole

La parole a été donnée à Monsieur WINTENBERGER d'Orne Métropole qui assure le suivi du chantier des travaux d'aménagement de la place des Teilleuls. Sous la forme d'un

échange, il a ainsi pu répondre aux questions qui lui ont été posées par les membres du Conseil afin qu'ils puissent à leur tour répondre aux questions des administrés.

Les travaux seront terminés pour la fin du mois de juin prochain.

*Arrivée de M. LHERAULT à 20h25.*

- **Voirie :**

- Choix des entreprises pour les travaux de terrassement, reprofilage et émulsion prévus au budget primitif 2018

Monsieur BLASQUE, Adjoint en charge de la voirie, fait savoir qu'en prévision des travaux de voirie à réaliser cette année, une consultation a été effectuée auprès de plusieurs entreprises.

Après avis de la commission voirie, il propose au Conseil Municipal de retenir les offres suivantes :

- entreprise FLECHARD, pour un montant de 19 597.50 € HT, soit 23 517.00 € TTC, pour les travaux de terrassement-compactage-busage-enrobés,
- entreprise PIGEON pour un montant de 21 455.18 € HT, soit 25 746.22 € TTC, pour les travaux de reprofilage-émulsion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- autorise le Maire ou son représentant à signer les devis avec les entreprises FLECHARD et PIGEON pour les montants énoncés ci-dessus.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018.

- Choix de l'entreprise pour le contrôle périodique de fonctionnement des bornes d'incendie

Monsieur BLASQUE informe également les membres que par courrier en date du 13 février 2018, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne a fait savoir qu'il ne procéderait plus gracieusement aux contrôles techniques périodiques des poteaux et bouches d'incendie qui sont à la charge des communes.

En prévision de cette maintenance une consultation a été effectuée auprès de trois prestataires.

Après avis de la commission voirie, il propose au Conseil municipal de retenir l'offre de la SAUR qui est la moins-disante pour un montant de 48 € TTC par poteau et bouche d'incendie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- autorise le Maire ou son représentant à signer le devis de l'entreprise SAUR aux conditions énumérées précédemment, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018.

- Rétrocession de terrain rue de la Matteau (commune déléguée du Theil-sur-Huisne) pour la plateforme de tri sélectif et l'accès de la Résidence Le Coteau : acquisition des parcelles AE 52 et AE 47 en partie

Monsieur KÄSER, Maire délégué du Theil-sur-Huisne rappelle qu'en 2009, le Conseil municipal de la commune historique du Theil-sur-Huisne a délibéré (pour régularisation) sur le principe d'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles AE 52 et AE 47 en partie qui appartiennent en indivision à MM DESCHAMPS, Riant, CASSE et PAPILLON.

Ces parcelles permettent en fait la desserte de la résidence Le Coteau ainsi que l'accueil d'une plateforme de tri sélectif et font partie intégrante du domaine public.

Les problèmes de succession qui avaient fait obstacle à l'aboutissement de cette rétrocession étant levés, il est demandé au Conseil de se substituer à la commune historique du Theil-sur-Huisne pour mener à bien cette procédure étant entendu que la commune prendra à sa charge les frais d'acte notarié et de géomètre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- d'acquérir pour l'euro symbolique : la parcelle cadastrée section AE n° 52 appartenant en indivision à Mme CASSE, M. et Mme Riant, M. et Mme DESCHAMPS et M. PAPILLON, sise rue de la Matteau, d'une contenance de 1 a 93 ca, où sont situés actuellement les containers pour le tri sélectif,
- et une partie de la parcelle cadastrée section AE n° 47 appartenant également en indivision à Mme CASSE, M. et Mme Riant, M. et Mme DESCHAMPS et M. PAPILLON, sise rue de la Matteau, d'une surface approximative de 160 m<sup>2</sup> pour régulariser la desserte de la Résidence du Coteau, délimitée par les parcelles AE 50, 49, la limite sud-est des parcelles AE 48 et AE 47 et par une ligne joignant ces deux limites (cf plan annexé à la présente),
  - de prendre en charge tous les frais relatifs à cette vente,
  - de charger l'Etude de Maître LEVEQUE, Notaire au Theil-sur-Huisne, de la réalisation de l'acte notarié,
  - d'autoriser le Maire ou à défaut l'un des Adjointes à le signer.
- Effacement de réseaux au Clos aux Moines (commune déléguée de La Rouge) : autorisation de signature des conventions pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de génie civil et transfert de compétence pour les travaux d'éclairage public

Monsieur TRUILLET, Maire délégué de La Rouge, fait savoir que dans le cadre des travaux qui vont être réalisés prochainement au lotissement du Clos aux Moines sur la commune déléguée de La Rouge par le Territoire d'Energie Orne (TE 61), il est nécessaire de mettre en place des conventions :

- pour la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil de télécommunication
- et le transfert de compétence pour les travaux d'éclairage public.

La contribution financière demandée à la commune se décompose comme suit :

- Travaux génie civil de télécommunication : 12 232.19 € TTC
- Eclairage public : 27 071.65 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions qui seront annexées à la présente pour la délégation de maîtrise d'ouvrage et de transfert de compétence avec le TE 61.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018.

### **Questions diverses**

- Madame le Maire donne connaissance des résultats de la dernière analyse d'eau réalisée au forage de la Pêcherie sur la commune déléguée du Theil-sur-Huisne.
- Elle informe également que dans le cadre du soutien à l'investissement public local, Le projet du Pôle de Santé porté par la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand (CdC) ainsi que celui de l'aire de covoiturage présenté par la commune sont inscrits au contrat de ruralité.
- Il a été donné lecture des courriers de remerciements des associations Capriole et des Amis du Patrimoine de Mâle pour la subvention allouée par la commune pour l'année 2018.
- Madame le Maire informe les conseillers qu'un contrat de fourrière municipale a été signé avec la CdC pour recueillir les animaux en état de divagation sur le territoire des communes membres. La procédure à mettre en œuvre sera transmise aux maires délégués.
- Le tirage au sort des jurés d'assises pour la liste annuelle du jury d'assises 2019 aura lieu le 31 mai prochain à 14 heures 30 à la mairie de Val-au-Perche.
- La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mardi 26 juin 2018 à 20 heures.
- M. GOULET, Adjoint en charge de l'urbanisme fait savoir que la commission se réunira prochainement pour statuer sur le dossier des chemins de L'Hermitière ainsi que sur le projet de lotissement de Mâle.
- M. TRUILLET, Adjoint en charge des bâtiments indique que la CdC travaille actuellement sur le dossier des travaux à réaliser pour les accueils de loisirs dans la future « Maison des Associations ». Il fait savoir également qu'en collaboration avec les membres en charge des colis de fin d'année, une harmonisation sera mise en place sur la nature et les critères d'attribution.
- Mme TURMEL, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la CdC.
- M. BUGÉY, Adjoint au Maire en charge du Commerce, fait le point sur les dossiers en cours et informe que la signature pour l'achat du terrain de la future station-service doit intervenir le 24 mai prochain.
- M. THIROUARD, Adjoint en charge des Finances, fait savoir que la commission se réunira dans le courant du mois de juin pour un premier point budgétaire. Il informe également les membres des nouvelles modalités d'utilisation du service de transport à la demande mis en place par la CdC des Collines du Perche Normand.

- Mme NOIRAULT, Adjoint en charge des Aménagements de Bourg, fait le point sur l'avancement du chantier des travaux de la place des Teilleuls.
- Mme VAIL, Adjointe, fait savoir qu'à l'occasion du passage du Tour de France, un concours de vélos fleuris est organisé par la commune. Une réunion doit se tenir prochainement pour en définir les modalités.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 10.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,  
Mme Anne GUILLIN

Le Maire,  
Mme Martine GEORGET